



## Formulaire de déclaration de sinistre pour chômage

Avant de compléter ce formulaire, rappelez-vous que pour votre confort vous pouvez enregistrer votre sinistre, envoyer des documents et suivre son évolution, sur notre site internet: [www.clpnet.com/customer/homechf](http://www.clpnet.com/customer/homechf)  
Si vous préférez vous pouvez nous contacter par, fax, email ou courrier postal, en complétant ce formulaire

### 1. Remarques importantes

Avant de remplir le présent formulaire, veuillez vérifier les points suivants :

**Votre chômage fait-il suite à un licenciement pour faute grave conformément à l'art. 337 OR ou à une atteinte intentionnelle à de votre contrat de travail ?**

Aucune prise en charge n'est malheureusement assurée. Si cependant votre licenciement était attribué à une date ultérieure valide à un autre motif, nous étudierons votre dossier de nouveau.

**S'agissait-il d'un contrat de travail à durée déterminée ?**

En cas de résiliation d'un contrat de travail à durée déterminée ou d'un projet de travail spécifique, aucun droit aux prestations n'est accordé

**Votre contrat de travail a-t-il été interrompu durant la période d'essai ?**

L'interruption du contrat de travail pendant la période d'essai est exclue de la couverture d'assurance

**Avez-vous été informé(e) de votre licenciement dans les 60 jours qui ont suivi la date de début de votre police d'assurance ?**

Durant les 60 premiers jours qui suivent la date de début de votre police d'assurance, aucune couverture n'est assurée.

**Devez-vous régler vos échéances pendant la durée de prise en charge ?**

Oui, la prime d'assurance doit continuer à être payée pendant la durée de versement des prestations d'assurance.

**Votre assurance est-elle liée à une carte de crédit ?**

La couverture d'assurance concerne seulement un chômage total. Le chômage partiel n'est pas assuré.

**Que devez-vous faire pour faire valoir vos droits en cas de sinistre ?**

**1ère étape :** Remplissez entièrement le formulaire de déclaration de sinistre sans omettre de le signer en page 4.

**2ème étape :** Veuillez également joindre les documents listés au point 8 et nous les envoyer avec le formulaire de déclaration de sinistre dûment rempli.

Dès réception de votre dossier, nous vous informons dans un délai de 1 à 2 semaines de notre décision ou de l'état de votre dossier si nous avons besoin de davantage de documents / informations de votre part.

**Veuillez noter que nous ne pourrons étudier votre dossier que si vous nous avez fait parvenir tous les documents / informations. En cas de déclaration de sinistre incomplète ou de justificatifs manquants, cela implique des retards dans l'examen de votre dossier et le cas échéant une prise en charge différée. Vous pouvez télécharger gratuitement vos documents sur notre site internet, après avoir procédé à votre enregistrement.**

### 2. Informations personnelles

Madame  Monsieur

Prénom

Date de naissance

 J  J M  M A  A  A  A

Nom

Profession

Rue

Téléphone (privé)

CP / Ville

Portable

Adresse E-mail



### 3. Informations sur votre police d'assurance

Institut financier

Type de contrat :

contrat de crédit       contrat de carte de crédit

Numéro de compte / Numéro de police

Date de début de la police selon le certificat d'assurance

J	J	M	M	A	A	A	A
---	---	---	---	---	---	---	---

### 4. Paiement de la prestation d'assurance

Dans le cas d'une prise en charge par votre couverture d'assurance, nous versons les indemnités conformément aux Conditions Générales d'Assurance sur le compte bancaire communiqué ci-dessus afin de couvrir vos prestations de paiement issues du contrat de crédit ou du contrat de carte de crédit. Si vous avez souscrit la police d'assurance mensualités Plus, nous ferons le paiement des indemnités supplémentaires sur le compte bancaire que vous nous communiquez. Veuillez par conséquent remplir lisiblement les champs suivants.

Bénéficiaire du compte

Numéro de compte

Code bancaire

Nom de l'institut bancaire

CP / Ville

### 5. Information sur votre dernière activité professionnelle

a) Coordonnées de votre **dernier employeur**

Nom

Rue

CP / Ville

b) Veuillez indiquer les dates de début et fin de votre dernier emploi

de

J	J	M	M	A	A	A	A
---	---	---	---	---	---	---	---

à

J	J	M	M	A	A	A	A
---	---	---	---	---	---	---	---

c) S'agissait-il d'un contrat à durée déterminée ?

oui       non

### 6. Complément d'informations sur votre dernière activité professionnelle

a) Avez-vous repris une activité salariée ?

oui       non

Si oui, depuis quand ?

J	J	M	M	A	A	A	A
---	---	---	---	---	---	---	---

b) Avez-vous accepté finalement un emploi saisonnier ou un travail temporaire ?

oui       non

c) Avez-vous perçu des indemnités intermédiaires ?

oui       non

**Si oui, veuillez joindre votre attestation(s)**



## 7. Informations au sujet de votre licenciement

a) Qui a résilié le contrat de travail ?  l'employeur  vous-même

b) Quand avez-vous été informé(e) du licenciement pour la première fois ?

J	J
---	---

M	M
---	---

A	A	A	A
---	---	---	---

c) Le licenciement a-t-il eu lieu pendant la période d'essai ?  oui  non

d) Pour quelle raison avez-vous été licencié(e) ?

--

## 8. Documents à joindre

**Veillez nous adresser les documents ci-dessous avec le présent formulaire de déclaration de sinistre dûment rempli (merci d'indiquer d'une croix les documents que vous avez joints à votre dossier) :**

- Une copie de la **demande** de prestations chômage auprès de la **caisse de chômage**
- Une copie de l'**attestation de l'employeur** que vous vous procurez auprès de la caisse de chômage
- Une copie du **contrat de travail** en vigueur au moment de la **signature de votre contrat d'assurance** (mentionnant la durée et le type de la relation contractuelle)
- Une copie du **contrat de travail** de votre **dernier employeur** (mentionnant la durée et le type de la relation contractuelle)
- Une copie de la **lettre de licenciement** ou l'**attestation correspondante du licenciement par votre dernier employeur**
- Les copies des **décomptes mensuels de la caisse de chômage**
- Si vous avez reçu des indemnités intermédiaires : Copie(s) des **attestations des indemnités intermédiaires**
- Si vous ne percevez pas d'indemnités chômage : Copie de la **demande** de prestations chômage auprès de la **caisse de chômage**
- Si vous aviez des jours de carence / jours de suspension : Copie de la **demande** de prestations chômage auprès de la **caisse de chômage**
- Si vous avez été en incapacité de travail pendant la durée de votre chômage : Copie(s) des **attestations de votre incapacité de travail** délivrées par votre médecin de famille.

### INFORMATIONS IMPORTANTES :

**Nous ne pourrons étudier votre demande de prise en charge que si vous nous avez fait parvenir tous les documents. En cas de déclaration de sinistre incomplète ou de justificatifs manquants, cela implique des retards dans l'examen de votre dossier et le cas échéant une prise en charge différée.**



## 9. Dispositions finales

Je suis au chômage et fais une demande d'indemnités conformément aux Conditions Générales d'Assurance (CGA). Je déclare par la présente avoir répondu aux questions dûment et honnêtement sans rien omettre. Je suis conscient(e) de devoir rembourser la totalité des indemnités versées et perdre mes droits conformément aux CGA dans le cas où j'aurais délibérément fourni des informations erronées.

### **Clause de consentement conformément à la loi fédérale sur la protection des données (LPD)**

J'autorise l'AXA Assurances SA, General-Guisan-Strasse 40, 8400 Winterthur, ainsi que les autres sociétés du groupe d'assurance AXA (dénommées ci-après « AXA ») en Suisse et dans la communauté économique européenne, à rassembler, traiter, transmettre et enregistrer les données nécessaires au traitement de cette déclaration de sinistre. J'accepte par ailleurs que ces données, y compris la correspondance tenue jusqu'à la décision finale relative à ce sinistre, soient transmises au institut financier.

### **Déliement de clause de confidentialité**

Afin de vérifier le sinistre (y compris pour la vérification des Conditions Générales) j'autorise AXA à vérifier et à utiliser les informations que j'ai fournies au sujet de ma situation professionnelle, auprès de mes employeurs précédents ainsi qu'auprès de la caisse de chômage. Dans tous les cas, l'assureur se réserve le droit de demander des justificatifs complémentaires, y compris les décomptes de la caisse de chômage, ou de faire les recherches nécessaires pour prendre la décision d'accorder les indemnités.

Lieu, Date

x

Signature de l'assuré(e)

x

AXA Assurances SA, General-Guisan-Strasse 40, 8400 Winterthur



## Réponses aux questions fréquentes

### **Que se passe-t-il après envoi de la déclaration de sinistre et des documents ?**

Nous examinons votre demande dans les meilleurs délais. Dès réception de votre dossier, nous vous informons dans un délai de 1 à 2 semaines de notre décision ou de l'état de votre dossier si nous avons besoin de davantage de documents / informations de votre part.

### **Si le sinistre est reconnu, sur quel compte sont versées les indemnités de l'assurance ?**

En cas de prise en charge de vos mensualités par votre couverture d'assurance, vous recevrez le versement de nos indemnités directement sur le compte bancaire de Cembra Money Bank AG conformément aux Conditions Générales d'Assurance (CGA). Veuillez noter que nous ne pouvons pas effectuer les paiements sur un autre compte bancaire.

En cas d'Assurance *mensualités Plus*, nous procéderons au versement de vos indemnités supplémentaires sur le compte bancaire vous nous aurez communiqué.

Veillez noter que vous devez continuer à régler vos mensualités de crédit / factures, tant que nous n'avons pas encore reconnu votre droit à bénéficier des prestations

### **Dans quel cas le sinistre n'est-il pas couvert par l'assurance ?**

Nous vous prions de lire attentivement les CGA. Les cas d'exclusion y sont explicitement détaillés.

### **Pendant combien de temps les indemnités sont-elles accordées ?**

En cas d'incapacité de travail, l'assurance couvre le nombre maximum de mensualités convenu contractuellement par sinistre. S'il s'agit de votre carte de crédit nous payons au maximum le solde négatif. Vous trouverez plus amples informations dans les Conditions Générales d'Assurance de votre contrat. Pour obtenir cette indemnité, toujours accordée à effet rétroactif pour les 30 derniers jours, il faut fournir le décompte de la caisse de chômage prouvant la continuité de votre chômage.

Le paiement du montant assuré a lieu après un délai d'attente de 30 jours (selon les Conditions Générales d'Assurance de votre contrat).

### **Que faire si je reçois une lettre de rappel de la banque ou si je ne peux régler la prime de l'assurance ?**

Nous vous prions de prendre immédiatement contact avec votre institut financier afin de convenir d'un arrangement.

### **Est-ce que je dois régler mes échéances pendant la durée de prise en charge ?**

Tant que nous n'avons pas étudié votre sinistre et que la prise en charge n'est pas encore certifiée, vous devez vous acquitter de vos échéances. Si vous ne réglez pas les primes de votre police d'assurance dans les délais requis, l'assureur se réserve le droit de suspendre le paiement des indemnités.

### **Quand les droits découlant de cette assurance arrivent-ils à échéance ?**

Vos droits expirent si vous ne nous déclarez pas votre sinistre dans les 2 ans suivant le début de l'incapacité de travail (art. 46 de la loi suisse sur le contrat d'assurance).

### **Que se passe-t-il en cas d'incapacité de travail suivie de chômage ?**

Si vous bénéficiez déjà d'une prise en charge pour incapacité de travail et que vous vous retrouvez au chômage, les prestations continueront de vous être versées au titre de l'incapacité de travail conformément aux CGA. A la fin de votre incapacité de travail, et si vous remplissez les conditions de prise en charge au titre de l'assurance chômage conformément aux CGA, vous pourrez alors bénéficier d'une prise en charge dans le cadre de l'assurance chômage.